

DEPARTEMENT
DU PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT

DE LENS

CANTON
DE WINGLES

CM 09.06.2023 - 03-30

COMMUNE DE MEURCHIN

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 9 JUIN 2023

OBJET : AVIS SUR L'AUTORISATION D'EXPLOITER UNE USINE DE RECYCLAGE
DES VHU SA GALLOO FRANCE

Nombre de membres en
exercice : **27**

Nombre de Conseillers
Municipaux présents : **24**

Quorum : **14**

L'an deux mille vingt-trois, le 9 juin à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à la salle du des fêtes, sous la présidence de Monsieur Frédéric ALLOÏ, Maire de Meurchin, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, soit le 2 juin 2023.

ETAIENT PRESENTS : Tous les conseillers municipaux : Frédéric ALLOÏ, Christine HENNACHE, Bernard JASPART, Brigitte MARTIN, Jean-Louis LEFEBVRE, Maryline BAILLET, Christophe SOYEZ, Pauline LESCOUF, Ludovic MONTAGNE, Dominique BUQUET, Sylviane JASPART, Didier DERACHE, Julie GORNY, Patrice EVRARD, Ismaël SCHUBERT, Jérémy REGNIER, Aurélie LEFEBVRE, Robert MATTANA, Cathy WASYLIKOW, Steve TIRLOIT, Éric RAJCZYK, Nathalie HAELVOET, Anne DELATTRE et Césaire BRANCHU.

ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR : Messieurs Michel JEDRZEJEWSKI, Bernard NOWICKI et Angélique WISPELAERE qui ont respectivement donné pouvoir à Madame Christine HENNACHE, Monsieur Bernard JASPART et Madame Cathy WASYLIKOW.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Pauline LESCOUF

Vu le code de l'environnement,

Vu la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE),

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

Vu la demande présentée par la SA Galloo France dont le siège social est situé 1 avenue du Port Fluvial à 59520 HALLUIN en vue d'être autorisée à exploiter une usine de recyclage permettant de valoriser les matériaux issus des Véhicules Hors d'Usage (VHU) et de déchets électriques et électroniques sis Rue Léonce Delacroix, sur le territoire de la commune de HARNES,

Vu les plans produits à l'appui de la demande,

Vu l'avis de la Mission régionale de l'autorité environnementale Hauts-de-France en date du 16 décembre 2022,

Vu le mémoire en réponse de l'exploitant et l'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale de la région Hauts-de-France,

Vu le rapport de Monsieur le Directeur Régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement en date du 21 mars 2023, déclarant la recevabilité du dossier,

Vu la décision de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Lille en date du 2 mai 2023 désignant Monsieur Patrick DATHY, consultant à la retraite, en qualité de commissaire enquêteur,

Par arrêté préfectoral du 23 mai 2023, le Préfet a ouvert une enquête publique environnementale relative à la demande d'autorisation d'exploiter une usine de recyclage permettant de valoriser les matériaux issus des Véhicules Hors d'Usage (VHU) et de déchets électriques et électroniques sis Rue Léonce Delacroix, sur le territoire de la commune de HARNES.

Les conseils municipaux des communes de Fouquières-les-Lens, Oignies, Annay, Carvin, Courrières, Estevelles, Hénin-Beaumont, Montigny-en-Gohelle, Pont-a-Vendin et Meurchin donneront leur avis sur la demande d'autorisation environnementale dès l'ouverture de l'enquête. Les délibérations qui devront intervenir au plus tard 15 jours après la clôture du registre d'enquête seront transmises à la Préfecture du Pas-de-Calais.

Le Conseil Municipal, à **l'unanimité**, **EMET** un avis favorable sur la demande formulée par l'entreprise SA Galloo France relative à l'autorisation d'exploiter une usine de recyclage permettant de valoriser les matériaux issus des Véhicules Hors d'Usage (VHU) et des déchets électriques et électroniques sur la commune de HARNES.

POUR AMPLIATION

Fait et délibéré à MEURCHIN, le 9 Juin 2023
Suivent les signatures au registre .
Pour extrait certifié conforme, le 12 Juin 2023

AR-Sous-Préfecture de Lens

Acte certifié exécutoire

062-216205732-20230613-11-DE

Réception par le Sous-Préfet : 13-06-2023

Publication le : 13-06-2023



Le Maire,

Frédéric ALLOÏ
Frédéric ALLOÏ